

*Mairie
de le Château
d'Oléron*



MISE EN CONCURRENCE
POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
-
EN VUE D'UNE ACTIVITE ARTISANALE

Cahier des charges

-

PASSAGE DU JARDIN DU ROI
BASTION ROYAL A LA CITADELLE

Préambule :

Dans le cadre du projet d'animation visant à la dynamisation du secteur de la Citadelle et au renforcement de l'attractivité commerciale et touristique du territoire communal, la ville de Le Château d'Oléron souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire destinée à faire vivre la casemate située dans le passage menant au jardin du roi. Ceci à compter du 1^{er} décembre 2022.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron
Représentée par son Maire, Michel PARENT

Type de procédure :

Appel à concurrence pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Objet :

La Commune du Château d'Oléron informe le public de la vacance d'une casemate pour l'exercice d'une activité artisanale. L'espace mis à disposition est une casemate d'environ 150m² tout en longueur menant au jardin du roi. Celle-ci est mise à disposition en l'état. Les travaux nécessaires à l'activité projetée seront à la charge exclusive de l'occupant. La casemate bénéficie d'un raccordement à l'électricité. En revanche aucun raccordement à l'eau n'est présent dans la casemate.

Lieu d'exécution :

Cf plan joint.

Date de début de l'AOT :

1^{er} décembre 2022

Durée et occupation :

La durée de l'autorisation est proposée pour 3 ans. La durée définitive sera fonction de la durée des amortissements éventuels à faire par l'occupant.

Un droit de passage sera conservé par la commune afin d'accéder en tout temps au jardin du roi. Ainsi l'occupant ne devra mettre aucun obstacle de toute sorte visant à obstruer le passage. L'occupant ne dispose d'aucun droit sur le jardin en lui-même.

Redevance :

L'occupation de cet espace est soumise à une redevance d'occupation annuelle fixée à 811,73 € pour l'année 2022. Cette somme évoluera dès lors que le conseil municipal validera les tarifs des mises à disposition des cabanes d'artisan d'art.

L'occupant devra faire son affaire des charges courantes inhérentes à son activité notamment sa consommation d'électricité. Il assumera également tous les frais d'entretien liés à l'utilisation de cet espace. L'occupant devra fournir annuellement une attestation d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité.

Date limite de dépôt des candidatures :

Lundi 3 octobre 2022 à 12h00

Les plis devront nous parvenir en priorité par mail à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr avec comme objet « **AOT Jardin du roi** »

ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Commune de Le Château d'Oléron

4 boulevard Victor Hugo

17480 Le Château d'Oléron

Documents à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli à envoyer à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr ou directement en Mairie. Le formulaire est à télécharger directement sur le site internet de la Mairie.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats, par ordre décroissant d'importance :

1. Présentation de l'artiste et de quelques œuvres (description et photographies), motivation et expériences du candidat : 60%
2. La qualité du projet d'exploitation en tenant compte du type d'activité proposé, périodicité d'ouverture du local (calendrier prévisionnel à fournir). Cette liste d'items n'est pas exhaustive, sera appréciée la capacité du candidat à se projeter sur le site et sa présentation globale : 40%

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine. Cette audition pourra avoir lieu par téléphone, visioconférence ou en présentiel. La rencontre reste toutefois facultative. Une négociation pourra également être conduite auprès des 3 candidats les mieux notés à l'issue d'un 1^{er} tour. La collectivité se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'occupation au regard des seuls dossiers.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature complet en prenant soin de fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements indiquant l'activité projetée du candidat, sa motivation à candidater, et sa volonté à respecter le cahier des charges, une présentation de son parcours et de ses œuvres ;

- Ses compétences et son expérience (diplômes, statut, expériences) en fonction du projet proposé, une présentation de l'équipement dont il dispose et le cas échéant du matériel qu'il devra acquérir pour exercer son activité sur le site avec le coût inhérent.
- Présentation de la manière dont il souhaite exercer son activité sur le site
- Calendrier des ouvertures prévisionnelles

Pour toute demande de renseignement merci de vous adresser à la Mairie :

mairie@lechateaudoleron.fr ou au 05 46 75 53 00

Annexe : plan joint

L'emplacement objet du présent appel à candidature est celui matérialisé par le plan ci-dessous :

